



Problèmes dès l'entrée dans l'appartement.

Par **Niels**, le **20/10/2014** à **17:34**

Bonjour,

J'ai trouvé un appartement via le bon coin et aucune agence n'a été sollicitée.

J'ai signé le bail avec le propriétaire, et c'est l'ancien locataire qui m'a remis les clés.

Sauf que le problème est le suivant : L'appartement est une vraie PORCHERIE !!! (Dommage qu'on ne puisse pas ajouter de photos).

On ne peut pas entrer dans cet état. Nous avons passé tout notre dimanche à récurer, j'ai même du baisser les bras pour la salle de bain tellement c'était pourri (crasse, joint moisis, cheveux, poils, etc... à vomir).

Nous sommes obligés d'y retourner tous les soirs après le boulot.

Du coup j'ai dit au propriétaire de venir constater !!! Et il a lui même admis que c'était des porcs. Du coup moi je lui ai dit que comme on ne peut pas encore y entrer il est hors de question que je paye ce temps là.

Le bail a commencé le 15 et nous ne pourrons pas entrer dedans avant le week end prochain.

L'ancien locataire a proposé finalement de venir nettoyer, mais bon sang on a déjà fait le plus gros, il n'avait qu'à le faire au moment de son départ !!! Non ?

Le proprio veut trancher entre lui et nous.

Est ce à nous de payer pour leurs négligences ???

Par **janus2fr**, le **20/10/2014** à **20:31**

Bonjour,

Si je comprends bien, il n'y a pas eu d'état des lieux de fait à votre entrée ? C'est bien dommage car si c'est le cas, vous êtes réputé avoir pris le logement en parfait état ! Il fallait insister pour qu'il y en ait un, voir diligenter vous même un huissier pour le faire...

Par **Niels**, le **20/10/2014** à **20:49**

Non mais j'ai pris des dizaines de photos pour prouver l'état dans lequel j'y suis entré et j'ai même pris le proprio sans qu'il le voit pour qu'il ne puisse pas contester...

Par **janus2fr**, le **21/10/2014** à **06:57**

Vos photos n'ont pratiquement aucune valeur et ne serviraient pas à grand chose en cas de procédure. Il faut faire appel à un huissier pour ce genre de situation.

Par **Visiteur**, le **21/10/2014** à **10:28**

Bonjour,
donc vous avez loué un appart comme ça ? Sans le visiter avant ? Vous aimez le risque !!?
Je ne connais pas le contexte exact mais juste à vous lire je vous trouve un peu... naïf ?
inconscient ? J'espère que vous allez trouver malgré tout un terrain d'entente !

Par **janus2fr**, le **21/10/2014** à **11:52**

A ce que je comprends, il y a sûrement eu une ou plusieurs visites quand l'ancien locataire était en place.
C'est seulement une fois que ce locataire a vidé le logement que Niels s'est aperçu qu'il était dans un sale état, peut-être que le mobilier ne permettait pas de voir l'état réel pendant les visites...